

DECISION

Délégation de signature à Madame Pascale Koller-Chaumien

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2021 portant renouvellement, jusqu'au 27 mai 2024, de Madame Dominique Marchand, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, à la présidence du Centre national des œuvres universitaires ;
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 2010 portant nomination de Madame Pascal Koller-Chaumien, ingénieur d'études 1^{ère} classe, au Centre national des œuvres universitaires et scolaires en qualité de responsable de la communication.*

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Pascal Koller-Chaumien, responsable de la mission communication, à effet de signer pour son service :

- La certification du service fait

Article 2 :

La décision n° 2018052812 est abrogée.


La Présidente du Centre National
des Œuvres Universitaires et Scolaires
Dominique Marchand
Dominique MARCHAND